Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_030-DE

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2017 - SYNTHESE

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prévoit que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants, le Président présente, préalablement aux débats sur le projet de budget « un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

I – BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES, DES ORIENTATIONS ET DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE AU REGARD DES CINQ FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique, la CAD a :

- donné la priorité aux modes de transport alternatifs à la voiture particulière, avec l'ouverture du 2ème tronçon de la Vigne à vélo, et en menant une étude de restructuration du réseau de transport collectif. L'accent a aussi été mis sur la communication, avec une campagne de sensibilisation contre les incivilités, l'installation d'un système d'information des voyageurs.
- réorienté son Plan Climat Energie Territorial (PCET) en intégrant la dimension Air.
- sensibilisé à la transition énergétique, avec l'accueil de l'Agence de Rénovation Energétique Var-Est (AREVE) à laquelle elle adhère, qui a par exemple commencé à mener des actions de thermographie aérienne des bâtiments, et accompagné plus de 130 particuliers sur le dernier trimestre.

La CAD s'implique pour la cohésion sociale, et la solidarité entre territoires et générations avec :

- le développement d'une stratégie de lutte contre la précarité. A ce titre, l'agglomération a contribué à la création de logements sociaux (plus d'un million d'euros d'aide financière) ; a soutenu les politiques de prévention spécialisée, dans le cadre du Contrat de Ville et du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), de même que le dispositif de logements d'urgence pour les victimes de violences conjugales, ou le Point d'Accès au Droit.
- l'accès au haut débit pour tous, et notamment pour les 4 communes ayant intégré la CAD en 2017.
- des services publics pour tous par des services en ligne et une politique tarifaire adaptée.
- la dynamisation du tissu économique local, avec l'accompagnement à la création d'entreprises (pépinière-hôtel, convention avec l'Université de Nice à destination des étudiants, concours Dracinnove …), le pacte TPE-PME, le démarrage d'une opération de requalification des zones d'activités, l'appel à projets FISAC.
- des actions en faveur de l'emploi et de la formation, avec le soutien à l'école de la 2ème chance, la naissance de la mission locale Dracénie Cœur du Var, la collaboration entre Pôle Emploi et le Réseau de lecture publique.
- une approche globale de la gestion des risques d'inondations.
- la poursuite du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), avec notamment le volet commercial du projet de Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).
- des contrats de projets 2017-2020 fédérateurs pour le territoire : le 1er Contrat de ruralité du Var signé avec l'Etat notamment pour un soutien financier de 4,55 millions d'euros ; et un Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) avec la Région PACA pour un soutien de 10 millions d'euros au territoire.

La CAD agit en faveur de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, à travers :

- la protection des milieux naturels remarquables (nouvelle phase d'animation triennale de Natura 2000) et des massifs forestiers (finalisation d'un nouveau PIDAF).
- la protection des espaces agricoles, avec le soutien au pastoralisme, des enquêtes sur la transmission des exploitations et sur la commercialisation des produits, un projet de charte agricole.
- la protection de la ressource en eau, avec le contrôle de 47% du parc existant d'installations d'assainissement non collectif.

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_030-DE

La CAD apporte une attention particulière à l'épanouissement de tous les êtres humains avec :

- le renforcement de la vitalité culturelle. Pour exemples, l'auditorium du Pôle Culturel Chabran a accueilli 12 000 spectateurs par sa programmation artistique et culturelle accessible à tous ; le réseau des médiathèques, les musées et le conservatoire proposent une richesse culturelle de proximité.
- des équipements et des pratiques sportives en plein développement. Le Parc Loisirs Dracénie Provence, ouvert durant l'été 2017, offre une base intégrée au maillage communautaire des espaces de loisirs.
- l'augmentation de l'accès aux services publics de proximité : participation à la maison de services publics à Callas, gestion de la Maison de santé pluri-professionnelle à Comps-sur-Artuby.

Enfin, les modes de production et de consommation responsables sont encouragés par la CAD comme dynamique de développement, à l'appui de :

- l'amélioration de la gestion des déchets ménagers, de la collecte à la valorisation : 400 nouvelles colonnes de tri des déchets, 70 nouveaux points d'apports volontaires, accélération du schéma des déchèteries, baisse de l'enfouissement, des actions pour l'éco-citoyenneté.
- la promotion des produits du terroir et des circuits de proximité, avec le soutien au salon Autour du Vin, au concours national des huiles, et à la Chambre d'agriculture pour une étude sur l'abattage.

II – BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE L'ADMINISTRATION

La CAD se veut exemplaire au regard des finalités du développement durable, en menant une politique d'éco-administration, au travers de :

- la poursuite de la dématérialisation des procédures et des documents.
- un tri des déchets intégré par les services, des bâtiments moins consommateurs de fluides, et une mise aux normes de l'accessibilité patrimoniale.
- une commande publique exemplaire, avec priorité donnée aux achats de produits écoresponsables, et intégrant des critères sociaux.
- une politique de formation professionnelle forte (ex : un plan de formation mutualisé avec le CNFPT), une communication active envers les agents, une politique RH en faveur de la qualité de vie au travail et de la solidarité (ex : renégociation du contrat de prévoyance).
- la mutualisation, comme outil de solidarité entre les collectivités.

III – ANALYSE DES MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES ACTIONS, DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES PROGRAMMES MENES.

La CAD s'investit en matière de gouvernance via :

- le développement d'outils de communication adaptés et de participation des acteurs : des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires ; une instance de démocratie participative avec le Conseil de Développement de la Dracénie, qui réfléchit notamment sur la nouvelle appellation de notre territoire ; une participation active de tous les acteurs de la forêt pour l'actualisation du PIDAF.
- des instances de gouvernance institutionnelles et de projets.
- une évaluation et une stratégie d'amélioration continue, avec notamment un bilan à mi-mandat et une réflexion prospective des élus sur le projet d'agglomération, la revoyure du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), et le lancement d'une charte managériale.

En conclusion, la CAD entend poursuivre l'inscription de ses actions dans les principes et finalités du développement durable, que ce soit au travers de son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), de son projet de territoire ou de son Schéma d'aménagement territorial ; tout en réaffirmant les orientations de la mandature que sont attractivité et qualité de vie, préservation et valorisation de l'environnement, solidarités, performance publique et gouvernance exemplaire.